

Melun, le 29/03/2022

## Invitation presse

Election présidentielle  
Soirée électorale du 10 avril 2022

**Dans le cadre de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril prochains, la préfecture de Seine-et-Marne met à votre disposition un espace réservé.**

Vous pourrez accéder en Préfecture à partir de 19h30 (les résultats ne pouvant être communiqués qu'à partir de 20h). L'entrée se fera par la cour d'honneur de la Préfecture, 12 rue des Saints-Pères.

A votre arrivée, vous pourrez joindre le service de communication interministérielle 06 08 82 64 58 pour être **guidé jusqu'à l'espace réservé.**

Le service départemental de la communication interministérielle sera présent tout au long de la soirée et à votre disposition afin de vous informer régulièrement des résultats.

Ces résultats pourront également vous être transmis par voie électronique sous forme de tableaux (extractions) uniquement sur des adresses nominatives communiquées avant le 7 avril 2022.

Les journalistes désirant couvrir ces soirées **sont priés de s'accréditer auprès du bureau de la communication interministérielle de Seine-et-Marne, par mail à [pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr)**, avant le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Pour des raisons de sécurité, merci de renseigner lors de votre demande **d'accréditation** : vos nom, prénom, adresse mail et téléphone, ainsi que les plaques d'immatriculation et type de véhicules, afin de pouvoir vous garer dans l'enceinte de la préfecture.

Cabinet du Préfet  
Service départemental de la communication interministérielle

01 64 71 75 29  
12, rue des Saints-Pères  
77000 Melun  
[www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)



@Prefet77